



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>102953</b>	<b>De M. Philippe Le Ray ( Les Républicains - Morbihan )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Intérieur</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Intérieur</b>
<b>Rubrique &gt; sécurité publique</b>	<b>Tête d'analyse</b> >gendarmerie et police	<b>Analyse &gt; forces mobiles. Cour des comptes.</b> rapport. recommandations.
Question publiée au JO le : <b>21/02/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'emploi des forces mobiles de la police et de la gendarmerie nationales. Dans son rapport public annuel 2017, la Cour des comptes préconise de veiller à maintenir quotidiennement un volant d'unités mobiles disponibles ou redéployables au moyen d'un seuil défini par l'unité de coordination des forces mobiles. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur ce point.